

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Décret n° 2018-755 du 29 août 2018
modifiant l'article R. 20-44-28-1 du code des postes et des communications électroniques

NOR : ECOI1816900D

Publics concernés : tous publics, collectivités territoriales, associations, exploitants d'installations radio-électriques, professionnels du secteur des communications électroniques et utilisateurs finals des services de communications électroniques.

Objet : modification de la composition du comité national de dialogue relatif aux niveaux d'exposition du public aux champs électromagnétiques.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : le décret modifie la composition du comité national de dialogue relatif aux niveaux d'exposition du public aux champs électromagnétiques créé au sein de l'Agence nationale des fréquences.

Références : le décret est pris en application du F du II de l'article L. 34-9-1 du code des postes et des communications électroniques. Les dispositions de ce code, modifiées par le présent décret, peuvent être consultées sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie et des finances,

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment son article R. 20-44-28-1 ;

Vu l'avis de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 22 mai 2018 ;

Le Conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décète :

Art. 1^{er}. – L'article R. 20-44-28-1 du code des postes et des communications électroniques est ainsi modifié :

1° Les dispositions du 1° du I sont remplacées par les dispositions suivantes :

« 1° D'une personnalité choisie en raison de ses compétences, désignée par arrêté conjoint du ministre chargé des communications électroniques, du ministre chargé de l'environnement et du ministre chargé de la santé ; »

2° Au II :

a) Les mots : « Le président » sont remplacés par les mots : « La fonction de président » ;

b) Les mots : « désigné parmi les parlementaires par arrêté conjoint du ministre chargé des communications électroniques, du ministre chargé de l'environnement et du ministre chargé de la santé » sont remplacés par les mots : « assurée par la personnalité qualifiée mentionnée au 1° du I du présent article ».

Art. 2. – Le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, la ministre des solidarités et de la santé et le ministre de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 29 août 2018.

EDOUARD PHILIPPE

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'économie
et des finances,*

BRUNO LE MAIRE

*Le ministre d'Etat,
ministre de la transition écologique
et solidaire,*
NICOLAS HULOT

*La ministre des solidarités
et de la santé,*
AGNÈS BUZYN